

SAS OCéA NANTES

Philippe DOUCET
Caroline OBER-GEGADEN
Antoine DEVILLARS

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

DU 9 SEPTEMBRE 2021



2 QUAI DE TOURVILLE
44000 NANTES

SAS OCéA NANTES
Philippe DOUCET – Caroline OBER-GEGADEN & Antoine DEVILLARS

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Le neuf septembre deux mil vingt et un.

A LA REQUETE DE :

La **Mission Périscolaire Léo Lagrange Ouest**, association déclarée immatriculée au SIRET sous le numéro 410 683 254 dont le siège administratif est 19, boulevard Gaston Doumergue 44200 NANTES, poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Préalablement aux constatations, **Madame Sophie BAROT**, Chargée de Communication, m'a exposé que la requérante organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021 intitulé « La semaine périscolaire ».

Qu'elle souhaite déposer le règlement de ce jeu au rang des minutes de mon Etude et qu'elle me requiert à cet effet.

Déférant à cette réquisition,

*Je, **Philippe DOUCET**, Huissier de Justice Associé, membre de la SAS OCéA NANTES titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de NANTES, ayant son siège social dite ville 2, quai de Tourville, soussigné,*

Certifie avoir reçu ce jour, 9 septembre 2021 de la 'association Léo Lagrange Ouest le règlement complet du jeu intitulé « **La semaine périscolaire** » organisé 27 septembre au 1^{er} octobre 2021.

Un exemplaire de ce règlement est annexé aux originaux et copies du présent acte.

Telles sont les constatations que j'ai faites et dont j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



Philippe DOUCET



REGLEMENT JEU CONCOURS « La semaine périscolaire »

Article 1 : ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

La Mission périscolaire nantaise Léo Lagrange Ovest,

ci-après dénommé « l'Organisateur »,

SIRET : 41068325400263, dont le siège administratif est situé au 19 Boulevard Gaston Doumergue - 44200 Nantes,

organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé :

« JEU CONCOURS La semaine du périscolaire »

du 27 septembre 07h15 au 1^{er} octobre 2021 18h30 dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par un quelconque opérateur.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

2.1 Le jeu concours est gratuit et s'adresse à tous les enfants fréquentant les accueils périscolaires des écoles publiques nantaises. La participation au concours de l'enfant nécessite le consentement, l'inscription de son parent ou responsable légal. Ainsi, pour permettre la participation de son enfant, le parent participant communique son nom son prénom, son numéro de téléphone, le nom et prénom de son enfant.

L'organisateur se réserve le droit d'en demander la justification écrite de l'âge du participant et de son lien avec l'enfant à tout moment, et a fortiori lors de l'attribution des lots. A défaut pour le participant de rapporter cette justification, l'organisateur serait contraint de le disqualifier. Dans ce cas, tout gain potentiellement obtenu durant le jeu-concours serait immédiatement annulé.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »), consultable au sein de chaque accueil périscolaire et disponible au téléchargement via le site de la mission périscolaire nantaise à l'adresse :

www.leolagrange-periscolaire-nantes.fr/semaine-periscolaire2021/



2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par parent (par exemple même nom, même prénom et même numéro de téléphone). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent « Règlement » entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Cf article 12.

Article 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu-concours est proposé au sein des 115 accueils périscolaires des écoles publiques nantaises. Il se déroule aux dates indiquées dans l'article 1. Pour valider sa participation, chaque participant doit dûment s'inscrire en répondant à un quizz situé au dos du dépliant 4 pages de présentation de la mission périscolaire nantaise, remis en mains propres, sous enveloppe, distribué par les enseignants auprès de chaque enfant. Chaque participant au quizz accepte de prendre part à un tirage au sort qui permettra de désigner les gagnants.

Les questions posées aux participants sont les suivantes :

Q1. Depuis combien d'années la Fédération d'éducation populaire Léo Lagrange existe-t-elle ?

- 50 ans
- 70 ans
- 100 ans

Q2. La semaine du périscolaire a lieu depuis plusieurs années. Quelle est l'édition de cette année ?

- 3ème édition
- 4 ème édition
- 5 ème édition

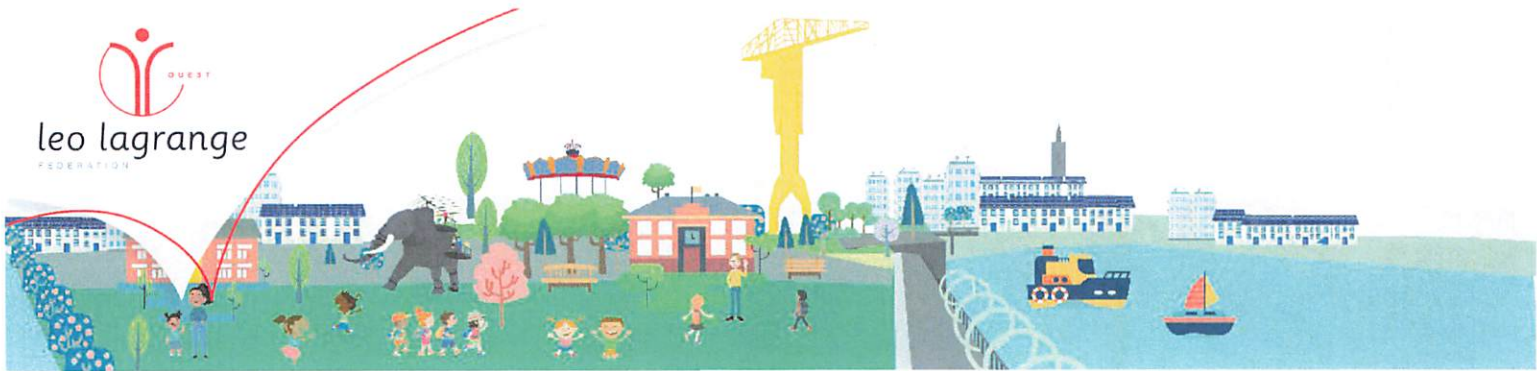
Q3. Quel est le prénom du-de la directeur-riche de mon accueil périscolaire?

Q4. Quels sont les prénoms de mes animateur-riche-s ?

Q5. Quel est le logo de l'application Léo Lagrange à destination des familles ?

Article 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Pour être valable le participant doit répondre à une ou plusieurs questions. Aucune bonne réponse n'est requise.



Les champs « contact » du formulaire doivent obligatoirement être saisis pour pouvoir participer.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les éléments suivants :

- Nom prénom d'un parent
- Numéro de téléphone
- Nom prénom de votre enfant

Une seule participation par personne sera autorisée. Le non-respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

A la clôture de l'opération, un tirage au sort final aura lieu le 1^{er} octobre 2021 de 17h30 à 18h30 au sein de chaque accueil périscolaire pour désigner les gagnants. Le tirage des 3 bulletins de participation déposés dans une urne dédiée à cet effet s'effectuera en public par la main innocente d'un membre de l'équipe d'animation ou par la contribution d'un enfant.

Un seul lot par foyer sera attribué (même nom, même numéro de téléphone).

Article 5 – DOTATIONS

Le jeu concours est doté de 82 lots composés de jeux « Les petits citoyens » Pack « Kuriosity (Musique + Cinéma)

- 1er prix : un jeu d'une valeur unitaire de 10.50 €
- 2^{ème} prix : un livre « Et si on s'parlait » Les petits citoyens, partenaire de la Fédération Léo Lagrange sans valeur marchande
- 3^{ème} prix : un livre « Et si on s'parlait » Les petits citoyens, partenaire de la Fédération Léo Lagrange, sans valeur marchande

Aucun des lots ne sera échangé contre sa valeur en argent.

Article 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

Les participants seront invités pour le tirage au sort. Le tirage au sort permettra de désigner les gagnants et leurs suppléants. Les gagnants seront contactés par téléphone par le-la directeur-riche de l'accueil périscolaire concerné s'ils ne sont pas présents. Les gagnants seront informés des modalités à suivre pour récupérer leur lot. Les lots seront disponibles pendant 1 mois à compter du tirage au sort auprès du directeur de site auprès duquel le bulletin de participation a été déposé. Passé ce délai, et à compter du 2 novembre 2021, le participant est déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation.



Dès lors, les suppléants pourront être contactés par téléphone pour venir récupérer leur lot. Si les suppléants ne se présentent pas, le lot sera acquis à l'organisateur.

En participant au jeu concours, les participants donnent leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel (nom, prénom, numéro de téléphone). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - plus d'informations dans l'article 10, ils ont été informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données ou d'une limitation du traitement. Et qu'ils peuvent exercer leurs droits en s'adressant par écrit à :

privacy.llo@leolagrange.org

Ou à Léo Lagrange Ouest Mission périscolaire nantaise - 19 Boulevard Gaston Doumergue - 44200 Nantes.

En participant au jeu concours, les participants acceptent s'ils sont désignés gagnants, d'autoriser l'utilisation de leur image, leur voix et/ou leurs écrits afin d'alimenter un message ou toute publication promotionnelle, dans les médias, les réseaux sociaux ou le site internet de la mission périscolaire nantaise, sans que cette autorisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 7 RESULTAT DU TIRAGE :

Les résultats du tirage seront disponibles par affichage papier au sein de chaque accueil périscolaire pendant 1 mois.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS :

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra pas non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée si les circonstances l'exigent.





L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et / ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement qui a été déposé à :

OcéA, Ouest Commissaires de Justice Associés

Philippe DOUCET

Huissier de Justice associé

Office de Nantes

2 quai de Tourville

BP 60711

44 007 Nantes Cédex 1

02 40 35 88 88

Tout problème d'interprétation du jeu sera tranché par le Directeur de la mission périscolaire nantaise M.Fouad Sehabi.

ARTICLE 9 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté librement au sein de chaque accueil périscolaire sous format papier, les lundis -mardis, jeudis et vendredis de 07h15 à 18h30, ou il peut être consulté et imprimé depuis le site Web de la mission périscolaire à l'adresse :

www.leolagrange-periscolaire-nantes.fr/semaine-periscolaire2021/

À tout moment ou encore, envoyé gratuitement par l'Organisateur sur simple demande écrite émanant de tout participant en écrivant à l'adresse postale du jeu-concours visible à l'article 1 du présent règlement. Le participant souhaitant obtenir le remboursement des frais postaux liés à cette demande de règlement, doit le préciser dans sa demande (remboursement sur la base d'une lettre simple de moins de 20 g affranchie au tarif économique en vigueur).

ARTICLE 10 – CLAUSE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont nécessaires pour votre participation. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à notre service mission périscolaire Nantaise Léo Lagrange Ouest. Elles sont conservées pendant la durée du jeu concours avant d'être totalement détruites. Elles ne sont pas cédées à des tiers ni utilisées à d'autres fins. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement. Vous pourrez exercer ces droits en vous adressant par écrit à :



privacy.llo@leolagrange.org

ou à Léo Lagrange Ouest 19 Boulevard Gaston Doumergue - 44200 Nantes

ARTICLE 11 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

Pour demande de remboursement conformément aux Articles 9 et 10 ou toute contestation relative au jeu concours prévue à l'Article 12 présent règlement, l'adresse postale destinataire des courriers correspondant est mentionnée ci-dessous :

Mission périscolaire nantaise Léo Lagrange Ouest

19 Boulevard Gaston Doumergue
44200 Nantes

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 11 au plus tard le 30 octobre 2021 (cachet de la poste faisant foi).

Léo Lagrange Ouest - Mission périscolaire nantaise
19 Boulevard Gaston Doumergue - CS 96237 - 44262 NANTES Cedex 2
tél. : 02 72 34 21 50 accueil.nantes.periscolaire@leolagrange.org

